

Stéphane Rossini *Conseiller national*

La solidarité: condition de cohésion

La notion de solidarité, comme principe essentiel du fonctionnement de la société, comporte malheureusement une connotation parfois superficielle, consécutive de l'utilisation - slogan qui en est faite, plus particulièrement dans la sphère politique. La répartition du patrimoine financier de la Banque Nationale Suisse (BNS), composé de quelque 19 milliards de francs, suscite naturellement de multiples convoitises. Au moment où l'allocation des dépenses publiques fait l'objet d'âpres luttes et que les enjeux sont grands, cela ne saurait surprendre. Plus fondamentalement, ce débat, qui engendre celui de la Fondation Suisse Solidaire, est l'occasion pour la population et la classe politique de remettre au centre des préoccupations l'intérêt général, le bien-commun. C'est que les temps de l'égoïsme et du profit maximal à court terme génèrent une modification des comportements et des modes de vie. Cela se perçoit, cela se vit que quotidien.

Solidarité – citoyenneté – justice sociale

Evoquer la solidarité, c'est avoir conscience que celle-ci est étroitement liée à la problématique de la citoyenneté, dans le sens de l'ancrage des membres d'une communauté au sein d'une entité politique, déterminée à l'intérieur d'un territoire. Il convient par ailleurs d'ajouter à la réflexion les notions d'Etat démocratique et d'Etat social, qui sont les conditions d'une prospérité partagée, relevant à la fois de la société civile et des espaces publics. Au-delà de leur composante théorique, ces concepts renvoient à des réalités. C'est pourquoi, le vécu d'hommes et de femmes, en tant que citoyennes et citoyens, devrait-il être au cœur des préoccupations.

L'essor d'une société individualiste et individualisante aboutit à marginaliser fréquemment toute réflexion sur la notion de justice sociale, d'égalité des chances, de comportements et pratiques discriminatoires, etc. Or, les injustices, les inégalités, les discriminations sévissent au quotidien. Elles « produisent » certes des richesses pour ceux qui en tirent profit, mais aussi des processus d'exclusion et de précarisation. La société à deux vitesses a donc de multiples visages. Ils sont le reflet d'une réalité objective, même en Suisse, pays parmi les plus riches de la planète. Pensons à l'accès à la formation et la formation continue, à l'emploi, aux prestations publiques ou sociales, aux conditions de travail, au logement, aux soins ; pensons aussi au niveau des salaires, aux conséquences des origines sociales des parents, aux inégalités socio-professionnelles, hommes-femmes, par exemple, etc.

Or, pour vivre ensemble, il convient d'avoir conscience que les risques d'éclatement qui découlent des déchirures et fractures sociales sont autant de risques d'élargissement des fossés : des riches toujours plus riches, des pauvres restant pauvres, des zones de précarisation croissantes. Point de cliché ! Travaux scientifiques et indicateurs le démontrent. La solidarité s'impose dès lors comme élément d'intégration, comme fondements d'actions concrètes, animées et portées à la fois par la société civile et les autorités politiques. Or, pour qu'une conscience commune soit susceptible d'émerger, il convient de privilégier le débat de fond sur les pratiques de redistribution des richesses. L'enjeu ne relève pas ici de la politique politicienne, mais de la Politique, au sens noble du terme.

Fondation de solidarité et décision politique

Au plan politique, l'Union démocratique du centre (UDC) a proposé d'utiliser les réserves d'or excédentaires de la BNS exclusivement pour les affecter à l'assurance-vieillesse et survivants. Son but initial est clair : éviter la création de la Fondation suisse solidaire. En confrontant et opposant ainsi deux solidarités, l'UDC réduit à sa façon, c'est-à-dire de manière simplificatrice, à la fois la question de la situation financière de l'AVS et celle de la Fondation. Elle touche par contre directement la conscience collective de la population suisse, car l'AVS est une institution sociale reconnue, appréciée. Ses effets sont visibles ; elle est parfaitement tangible pour chaque citoyen. Qui oserait ne pas consolider ce régime de protection sociale à l'heure du vieillissement démographique et des difficultés de financement des assurances sociales ? Pourtant, soyons clairs, ces réserves ne résoudre en rien la viabilité économique de l'AVS à long terme. En cas d'affectation de l'intégralité des réserves à l'AVS, on ne servirait que quelques mois de rentes. En cas d'allocation des intérêts d'un fonds alimenté par les réserves excédentaires... quelques jours seulement ! Le problème est donc ailleurs. C'est effacer toute relation à l'histoire de notre pays et ses accros.

Dans cette constellation, le contre-projet du Conseil fédéral a donc sens, puisqu'il dépasse les clivages et maintient certains équilibres, tout en innovant. Les cantons ne seront pas dépouillés de la manne de la BNS, l'AVS en profitera aussi, peut-être pour permettre une flexibilisation plus sociale de l'âge de la retraite, la Fondation de solidarité verra le jour. L'engagement est toutefois de mise pour faire aboutir ce projet devant le Peuple.

Solidarité et Fondation

Contrairement à certaines affirmations, la Fondation prend sens. En effet, elle n'est ni virtuelle, ni inutile. Ses objectifs se traduisent en exemples concrets. Ils se nomment lutte contre la pauvreté des familles, contre l'illettrisme, relations intergénérationnelles, dialogue entre les jeunes, maîtrise des phénomènes de violence, valorisation de l'action associative ou du bénévolat. Elle ouvre par ailleurs ses activités également sur le niveau international. Là où la Suisse pourrait proportionnellement à sa richesse en faire un peu plus...

Une mise en regard des problèmes sociaux et des thèmes que traitera la Fondation exprime la nécessité de renforcer les complémentarités entre les actions régulières, permanentes, publiques ou privées, et les interventions plus ponctuelles et ciblées en fonction des besoins et des urgences sociales. Illustration. Dans le cadre de l'Université de Neuchâtel (recherche du PNR 45), nous venons de terminer une vaste étude sur les pauvretés cachées en Suisse. Les résultats sont éloquentes. Une frange de notre population vit dans le dénuement, habitée par ailleurs par la honte et l'humiliation lorsque les situations aboutissent sur la place publique, pensons à la démarche d'une demande d'assistance. Et puis, il y a les pauvretés cachées parce que des régimes sociaux interviennent, mais dont les prestations ne suffisent pas à garantir aux personnes concernées le minimum de ressources pour vivre décemment. La pauvreté existe, nous le savions. Une autre pauvreté sévit, cachée, sournoise, pernicieuse, qui se reproduit et perdure, notamment de manière intergénérationnelle. Cela, on le découvre. Comment intervenir pour y faire face ? Des démarches et moyens nouveaux seront précieux. La Fondation pourrait y contribuer.

Ainsi, par la Fondation et par la solidarité qui sous-tend l'essence du projet, nous pourrions traduire en actes les bonnes intentions qui s'accumulent sur les piles d'objets politiques en discussion. Nous pourrions intervenir peut-être en amont, développer à la fois des mesures de soutien et de prévention. Accroître le mieux-être et le mieux-vivre des plus démunis. C'est bien là l'essentiel !



[Retour](#)